

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2009

Le onze février deux mille neuf s'est tenue en Mairie de CHAMBONAS la séance du Conseil Municipal, sous la présidence de Roger BOULARD, Maire.

Présents : Roger BOULARD, Bérengère BASTIDE, Aline LARRIEU, Brigitte BOURGADE, Patrick FARA, Christian HILAIRE, Léon BOYER, Michel BARBOT Marie-Thérèse BOUCHET, Christine VAILLE, Christian GARNIER, Nathalie FERRET.

Excusés : Françoise LASSALAZ-BORELLY a donné procuration à Bérengère BASTIDE, Djamel BEZZAZI a donné procuration à Patrick FARA, Loïc ROUYEYROL. A été élue secrétaire de séance Christine VAILLE.

• Révision simplifiée du PLU.

Le projet d'implanter le nouvel hôpital à Chambonas au lieu-dit Le Plot du Puech sur le terrain appartenant à la Communauté de Communes du Pays des Vans est étudié par le service de la préfecture et le SDIS. Dès l'accord du préfet, le Conseil Municipal mettra cette zone en terrain constructible afin que le certificat d'urbanisme soit opérationnel au plus tôt.

Le tracé prévu sur le terrain de M. BOUVY pour des futurs aménagements sera également étudié ainsi que les terrains face au parking du supermarché qui ne sont pas classés en zone U alors que des entreprises y sont déjà installées.

La commune des Vans sollicite le Conseil Municipal de Chambonas pour que le terrain lui appartenant soit mis en zone constructible. Mais ce terrain se trouvant en zone agricole, il ne pourra pas être classé constructible.

Le Conseil Municipal décide également la rectification d'un tracé en zone UB qui, suite à une erreur n'a jamais été validé lors de l'élaboration du PLU. Pour ces différents motifs, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer une révision simplifiée du PLU.

• Assurance statutaire contrat groupe.

La commune a obligation de rémunérer ses agents en cas de maladie ou accident.

Le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe et se réserve le droit d'y adhérer. Cette convention devra couvrir les agents et sera d'une durée de 4 ans avec effets au 01/01/2010.

• Délégués pour le syndicat d'étude du contrat rivière.

Dans le cadre du contrat rivière "Chassezac-Ganière-Claysse" un syndicat d'étude aura pour mission de gérer la qualité de l'eau et l'aménagement de la rivière Chassezac. Le Conseil Municipal nomme M. Roger BOULARD, délégué titulaire et M. Patrick FARA, suppléants

• Convention de maîtrise d'œuvre avec le SDE 07.

Le Maire informe que le SDE 07 a prévu de réaliser des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité en 2009. Ces travaux doivent être coordonnés avec les travaux d'enfouissement des installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunications dont la Commune est maître d'œuvre. Les statuts du SDE 07 prévoient la possibilité d'exercer cette coordination.

Le Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE 07.

Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux pour 2009 et autorise le Maire à signer une convention avec le SDE 07.

• Mission ponctuelle de secrétariat.

Pour classer et archiver les nombreux dossiers de la Mairie, le Conseil Municipal décide de salarier une personne pour 09h00 par semaine pendant 3 mois.

• Poste d'adjoint administratif principal.

Suite à l'avancement de grade de la secrétaire chargée de la comptabilité de la Mairie, le poste d'adjoint administratif de 2ème classe est modifié par le poste d'adjoint principal de 2ème classe.

• Ouverture de crédits.

Afin de bénéficier d'une offre de tarifs intéressants, le Conseil Municipal a fait l'acquisition de panneaux d'affichage en début d'année. Le budget 2009 n'étant pas encore voté et les crédits 2008 n'étant pas encore reporté sur 2009, il y a lieu d'inscrire une ouverture de crédit de 2000,00 € au chapitre 21, opération acquisition de matériel.

• Subvention à l'amicale Laïque Vanséenne

Le Conseil Municipal décide de verser la subvention 2008 d'un montant de 360,00 € initialement allouée à l'association "Amicale Laïque Vanséenne" et qui a été versée par erreur au "Sou des Ecoles".

Questions Diverses

• Adhésion aux Inforoutes de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ardèche moyennant une participation de 0,99 € par habitant et par an. La Mairie bénéficiera d'un service de maintenance du système informatique ainsi que d'assistance et formation à destination du personnel.

• Chauffage dans la salle sous la Mairie.

La société Convergence a été sollicitée pour établir un devis afin d'équiper la salle Borelly de trois unités de chauffage et de deux blocs de sécurité de secours. Ces installations sont impératives pour y accueillir du public. Le devis s'élève à 7252,66 € pour l'ensemble des travaux.

• Curage du Nassier.

Suite aux crues fréquentes, des galets se sont amoncelés au-dessus du Pont du Nassier et provoquent la déviation du Chassezac et des problèmes de sécurité. En partenariat avec la commune des Salelles, il convient de se renseigner sur la procédure à suivre afin d'effectuer le curage de la rivière à cet endroit.

• Bornage de terrains

Léon Boyer fait le point sur les terrains à border sur la Commune. Un géomètre fera les démarches nécessaires afin de classer ces terrains auprès du cadastre puis la Mairie établira tous les actes notariés.

L'ordre du jour est clos.